



REGLEMENT DU RAID DES FAMILLES DE CHAZELLES SUR LYON 2019

L'esprit du Raid : « Performer en famille, entre amis sur des épreuves ludiques et sportives de pleine nature, par équipe de trois, dans le but de se dépasser, de s'entraider et d'échanger autrement dans une ambiance conviviale. »

1) ORGANISATION GENERALE

L'Office Municipal des Sports et la commune de Chazelles-sur-Lyon organisent le 1^{er} Raid des Familles le **samedi 28 septembre 2019** de 14h à 17h à proximité des courts de tennis et du gymnase Frison Roche.

L'objectif de cette après-midi est de découvrir la nouvelle zone de loisirs et ses nouveaux jeux (tyrolienne, araignée, appareils de fitness...) et d'enchaîner différentes activités sportives d'une façon originale. C'est aussi l'occasion pour les associations chazelloises partenaires de faire découvrir leurs activités ou de redécouvrir les activités sportives proposées sur la commune.

Ce 1^{er} Raid des Familles ne fera l'objet d'aucun classement, ni chronométrage.

2) LE CONCEPT

En équipe de trois personnes, les concurrents doivent enchaîner plusieurs épreuves sportives dans un temps imparti de 2h15. Au cours des différentes activités, ils devront trouver un maximum d'indices et solutionner des énigmes afin de résoudre une enquête. Ils se déplacent à leur rythme entre les épreuves.

Le Raid des Familles 2019 se compose de 10 épreuves ludiques et sportives : Run & Bike et Orientation, Fitness, Tyrolienne, Tennis de table, Araignée, Escalade, Tennis, Tir à l'arc, Football et Handball.

L'enchaînement des épreuves peut se faire de manière aléatoire mais en aucun cas les équipes doivent être dissociées. Les trois membres de chaque équipe doivent se présenter ensemble à chaque point de contrôles ou épreuves. Les règles de chaque atelier seront expliquées sur place par les membres de l'organisation.

3) MODALITES DE PARTICIPATION

L'inscription est gratuite. Les équipes doivent être mixte et se composer obligatoirement de 3 personnes d'au moins un adulte et d'un enfant âgé entre 6 et 12 ans. Pour valider l'inscription, le bulletin doit être complété (document à télécharger sur le site de la ville : www.chazelles-sur-lyon.fr) et retourné avant le 26 septembre 2019 au Service des Sports, 12 rue Armand Bazin - 42140 Chazelles-sur-Lyon ou par mail : sport@chazelles-sur-lyon.fr Un mail de confirmation sera alors envoyé au capitaine de l'équipe.

Pour des questions de sécurité et d'organisation, le nombre d'équipes pourra être limité. L'inscription implique l'acceptation du règlement. Les engagements incomplets seront considérés comme nuls et seront mis en attente, au profit de dossiers complets.

4) LES REGLES PAR EPREUVES

Il est impératif que les concurrents soient présents sur le site de départ 30 minutes avant le départ afin de participer au briefing.

La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation des règles suivantes :

❖ Run & Bike et Orientation (1,3 km)

A l'aide d'une carte sur laquelle est matérialisé un circuit (à proximité des Roches), les trois équipiers doivent réaliser un parcours en orientation et trouver 5 balises pour découvrir des indices.

Ils effectuent le parcours ensemble avec un seul VTT. Un concurrent pédale (possibilité de changer le vététiste quand ils le souhaitent), les deux autres membres de l'équipe l'accompagne en courant (ou en marchant).

Les concurrents vont circuler sur des routes ou chemins ouverts à la circulation. Ils ne sont pas prioritaires. En conséquence, ils doivent impérativement respecter le code de la route et s'engagent également à adopter une attitude respectueuse de l'environnement et du parcours : respecter les riverains et les autres usagers, ne pas couper à travers les champs cultivés et terrains habités, ne laisser aucun déchet et ne commettre aucune dégradation de toute sorte.

❖ **Appareils de fitness**

Les concurrents (adultes et/ou adolescents seulement) doivent réaliser une série de 45 secondes sur deux appareils de fitness. Ils ont le choix entre le vélo, le vélo elliptique, le rameur et le porteur pousseur. Si le défi est réussi, l'animateur du jeu vous donnera une énigme à résoudre. En cas de bonne réponse, il vous communiquera le premier chiffre mystère. Il faudra le reporter dans la case (a) sur la carte.

❖ **Tyrolienne**

Les concurrents (enfants et/ou adolescents seulement) doivent se déplacer avec l'aide de la tyrolienne (2 traversées) et trouver le second chiffre mystère en calculant une opération. Si vous le trouvez, il faudra le reporter dans la case (b) sur la carte.

❖ **Tennis de table**

La partie se joue entre l'animateur et les concurrents (tous publics). Ces derniers doivent marquer 4 points avant que l'animateur n'en marque 10. Si le défi est réussi, l'animateur du jeu vous donnera le troisième chiffre mystère. Il faudra le reporter dans la case (c) sur la carte. Dans le cas contraire (victoire de l'animateur avec 10 points), la partie est arrêtée.

❖ **Araignée**

Les concurrents (enfants et/ou adolescents seulement) doivent grimper en haut de l'araignée et trouver la couleur mystère. En cas de bonne réponse, l'animateur du jeu vous donnera le dernier et quatrième chiffre mystère. Il faudra le reporter dans la case (d) sur la carte.

❖ **Escalade**

L'épreuve d'escalade se déroule sur la Structure Artificielle d'Escalade (SAE) au gymnase Frison Roche. Un des trois équipiers (tous publics) doit grimper tout en haut de la structure pour découvrir l'indice.

❖ **Tennis**

A tour de rôle, chaque équipier doit envoyer la balle dans le carré de service adverse. Chacun envoie deux balles dans le carré de droite, puis deux balles dans le carré de gauche. Les enfants (6-12 ans) lancent à 6 mètres (ligne de service) et les adolescents et adultes à 12 mètres (ligne de fond de court).

Si l'équipe réussit 8 services sur 12, l'animateur du jeu vous donnera l'indice.

❖ **Tir à l'arc**

A tour de rôle, chaque équipier doit tirer des flèches dans les couleurs autorisées (la cible). Chaque équipier tire deux flèches d'essai avec conseils si besoin puis deux flèches comptées. Les enfants (6-12 ans) tirent à six mètres et les adolescents et les adultes à dix mètres.

Les équipiers sont tenus de respecter la zone de sécurité à cette épreuve.

Si l'équipe obtient un total de 30 points, l'animateur du jeu vous donnera l'indice.

❖ Football

A tour de rôle, chaque équipier doit effectuer 2 tirs dans une bêche cible (100 points en haut à droite et à gauche, 10 points en bas à droite et à gauche et 50 points au centre). Si l'équipe obtient un total de 100 points, l'animateur du jeu vous donnera l'indice.

❖ Handball

A tour de rôle, chaque équipier doit effectuer deux tirs au but. Chaque équipier tire deux tirs au but d'essai avec conseils si besoin puis deux tirs comptés. Les enfants (6-12 ans) tirent à quatre mètres et les adolescents et adultes à sept mètres.

Si l'équipe marque 2 tirs au but sur 6, l'animateur du jeu vous donnera l'indice.

Le présent règlement pourra être complété ou soumis à des modifications en cas de mauvais temps. Les équipes inscrites en seront informées le jour de la manifestation.

5) MATERIEL ET EQUIPEMENT

Les concurrents d'une même équipe doivent porter obligatoirement le dossard de la course toujours bien visible. Le choix de la tenue vestimentaire et des chaussures est laissé à l'appréciation des concurrents.

Cependant, ils doivent avoir :

- Une tenue de sport adaptée : chaussures de sport fermées, survêtement ou short, tee-shirt et/ou sweat,
- Une gourde ou une bouteille d'eau,
- Un VTT en bon état de fonctionnement adapté à la taille du concurrent, avec le matériel nécessaire de réparation et antivol + un casque homologué. **Ce dernier est obligatoire pour tous les déplacements à vélo.**

Chaque concurrent est seul responsable de la conformité de son matériel. Tout matériel personnel reste donc sous la seule responsabilité des participants, même lorsqu'il est déposé dans le parc à VTT.

Le matériel pédagogique mis en place pour les épreuves est assuré par l'organisation : cartes et crayons pour l'activité Run & Bike et Orientation ; arcs, flèches et cibles pour l'activité tir à l'arc ; baudriers, mousquetons pour l'activité escalade...

6) ASSURANCE ET RESPONSABILITE

L'organisation a souscrit pour la durée de la manifestation une assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses collaborateurs, des bénévoles, des participants et du public pour l'ensemble des activités sportives figurant dans l'évènement.

Néanmoins, chaque concurrent participe au Raid des Familles sous sa propre responsabilité. Il doit être au minimum couvert par une assurance responsabilité civile et s'assurer que son état de santé lui permet d'effectuer les différentes activités. Les mineurs sont sous la responsabilité de leur accompagnant (capitaine notamment).

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé, ou mauvais état du matériel des participants.

L'organisation se décharge de toutes responsabilités en cas de vol ou de détériorations.

7) SECURITE

L'Association Départementale de la Protection Civile de la Loire (ADPC42) sera présente et disponible à proximité du podium durant toute la manifestation.

Les concurrents s'engagent à faire preuve d'esprit sportif en particulier pour les points suivants :

- Respect du règlement,
- Engagement à n'utiliser aucun moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents,

- Engagement à se laisser doubler,
- Engagement à aider toute personne en difficulté. Le dépannage sur les vélos entre équipes concurrentes est autorisé et vivement recommandé.

En cas d'abandon, l'équipe doit en informer dès que possible l'organisateur en se rendant sur le podium. Dans ce cas, la responsabilité de l'organisateur est dérogée.

8) DROIT A L'IMAGE

Les concurrents autorisent les organisateurs à exploiter les images, vidéos et photos sur lesquelles ils pourraient apparaître individuellement ou collectivement, pour la promotion de l'événement.

9) ANNULATION - MODIFICATIONS

En cas de circonstances indépendantes de sa volonté (mauvais temps, canicule ...) l'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler un parcours voire d'annuler toutes les épreuves de la journée.

10) RENSEIGNEMENTS

Mairie de Chazelles-sur-Lyon
Service des sports :
Tél. 04 77 54 99 49
sport@chazelles-sur-lyon.fr

Office Municipal de Chazelles-sur-Lyon
Tél. 06 51 57 11 33
omschazelles-sur-lyon.fr